

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AE72

présenté par
Mme Dessus

ARTICLE 2

RAPPORT

A la sixième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« sécurité alimentaire »,

insérer les mots :

« et nutritionnelle »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour une politique de développement et de solidarité internationale efficace, la France doit poursuivre ses efforts dans l'investissement des services sociaux de base, et notamment dans le secteur de la santé maternelle et infantile.

Des efforts sont à poursuivre dans la lutte contre la malnutrition chronique, cause sous-jacente de plus du tiers des décès des enfants de moins de cinq ans dans le monde. La malnutrition représente, pour les pays touchés, une perte économique de 2 à 3% du PIB.

La malnutrition infantile n'est pas seulement un enjeu de sécurité alimentaire mais bien de sécurité nutritionnelle. Les enfants ont des besoins spécifiques en vitamines et nutriments auxquels les plans de sécurité alimentaire ne répondent pas car ils se concentrent sur les infrastructures, la consolidation de marché agricoles etc...